



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conditions Projet «Evolu'Jeunes»

La Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois, et plus particulièrement son Point Information Jeunesse (PIJ), propose un accompagnement de la formation BAFA mais également au permis de conduire pour les jeunes du territoire.

Ce dispositif a pour objectifs de favoriser l'accès à l'autonomie, la responsabilisation, l'implication dans la vie locale et la citoyenneté.

Dans le cadre du projet « Evolu'Jeunes », la Communauté de Communes pourra participer à hauteur de 500 euros maximum par jeune dans leur projet. La participation financière de la Communauté de Commune sera versée strictement aux organismes de formation (BAFA ou auto école). En aucun cas le jeune recevra cette somme personnellement.

En contrepartie, les jeunes s'engagent à faire 60 heures citoyennes et signer un contrat d'engagement mentionnant les conditions générales, les modalités et les obligations de ce projet.

Conditions d'inscription

Afin de pouvoir intégrer ce dispositif, le jeune volontaire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Être âgé de 17 à 25 ans,
- Être domicilié sur la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois ou fréquenté activement le service du Point Information Jeunesse ou les locaux jeunes du territoire,
- S'être déjà inscrit à une session de formation générale du BAFA ou être inscrit auprès d'une auto-école du territoire,
- Avoir envoyé un CV et une lettre de motivation auprès du service PIJ, avant fin août 2019,

Déroulement du projet

Le dispositif « Evolu'Jeunes » se déroule sur l'année 2019/2020

- 60 heures citoyennes à effectuer de octobre 2019 à juin 2020 accompagnées et encadrées par le PIJ (Point Information Jeunesse) sur l'ensemble du territoire :

4 possibilités			
L'animation lors de manifestations locales	Entretien espace vert, jardin d'insertion, Entretien du bâti, petit travaux	Bénévolat dans le domaine informatique	Solidarité, soutien aux associations du territoire (ex:CCAS, boutique du cœur...)

Pour l'accompagnement au BAFA :

- La session de formation générale du BAFA organisée par un organisme de formation agréée doit être effectuée avant fin juin 2020
- Le stage pratique (14 jours en situation professionnelle) doit être effectué avant fin août 2020, avec une possibilité de le réaliser au sein d'une structure ALSH, accueils de loisirs du territoire, et au plus tard à la fin des vacances de la Toussaint,
- L'inscription au perfectionnement doit être effectuée avant la fin de l'année 2020.

Pour l'accompagnement au permis de conduire :

- Le code doit être effectué et obtenu avant août 2020.